

BONNE ANNÉE

2022



Lettre d'information n°32 – Janvier 2022

TE RAU MATA ARAI

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Sommaire :

- Alerte à la petite fourmi de feu sur Tahaa
- Poursuite de la restauration écologique du plateau Te Mehani rahi à Raiatea
- Les NAC : Nouveaux animaux de compagnies

Alerte à la petite fourmi de feu sur Tahaa

En octobre dernier, un habitant de la commune de Vaitoare a découvert sur sa propriété une toute petite fourmi orange et piquante. Rapidement, il a collecté quelques fourmis pour les déposer à l'établissement Vanille de Tahiti basé sur Raiatea. **L'identification a confirmé qu'il s'agissait de la petite fourmi de feu.**

Cette triste découverte porte à 6 le nombre d'îles contaminées en Polynésie française : Tahiti, Moorea, Bora Bora, Raiatea, Rurutu et maintenant Tahaa.



Rappelons que cette fourmi se propage avec les marchandises, mais le plus souvent avec les plantes en pot transportées par les hommes.

Avec l'aide de la commune et le soutien technique de la Direction de l'environnement, le propriétaire se dit prêt à faire le nécessaire pour éradiquer la fourmi de sa propriété.

La fourmi se propage très lentement par ses propres moyens. Le plus important pour le moment sera de ne pas la propager sur l'île par le transport de plantes ou de marchandises pouvant contenir des fourmis !

Poursuite de la restauration écologique du plateau Te Mehani rahi de Raiatea

Les plateaux Te Mehani, sur l'île de Raiatea, sont réputés en Polynésie française pour l'originalité de leurs formations végétales et le grand taux d'endémisme de leur flore. Ils sont reconnus comme « zone clé pour la biodiversité » (hot spot) en Polynésie française ([UICN France, 2016](#)). Bien qu'encore préservé, ce milieu sensible est actuellement confronté à l'invasion par 13 plantes introduites déclarées nuisibles pour la biodiversité (modifié de [Jacq & Butaud, 2013](#)).

L'association Tuihana mène depuis 2006 des campagnes de contrôle des principales plantes envahissantes sur l'un des deux plateaux : Te Mehani rahi. En 2018, l'association avait pu bénéficier d'une subvention du programme européen BEST 2.0 afin d'initier le contrôle des plantes envahissantes sur 3 petits bassins versants domaniaux d'altitude avec l'accord de la Direction de l'Agriculture, service affectataire de la zone à restaurer (terre domaniale de Hamoa). Avec l'aide de deux salariées à mi-temps, 9,1 ha avaient pu être contrôlés en 8 mois (voir la [lettre d'informations n°21 d'Avril 2019](#)).

L'association a été à nouveau lauréate d'un appel à projet de l'Office français pour la Biodiversité (OFB) à réaliser durant la période 2020-2022 afin :

- D'étendre le contrôle des plantes envahissantes sur toute la zone domaniale du fond du plateau Te Mehani rahi, totalisant près de 27 ha (14 % de la surface de ce plateau)
- De poursuivre le contrôle sur les zones de 2018.

Feijoa, Rhodomyrtus tomentosa, principal arbuste envahissant sur le plateau Te Mehani rahi



Méthode

La zone à contrôler se situe au fond (Sud) du plateau Te Mehani rahi, entre 530 m et 780 m d'altitude. Il faut compter près de 3 h de marche pour accéder au campement à partir du bord de mer. La subvention permet essentiellement à l'association de bénéficier de l'aide de :

- Deux nouveaux prestataires à mi-temps, formés à la flore endémique du plateau et aux plantes envahissantes, pour le contrôle des plantes envahissantes,
- Un guide de randonnée de l'île de Raiatea et deux botanistes (appui logistique, technique et scientifique).

Arrachage d'un pied de Feijoa à la barre à mine par Jérôme Tarati



Avant toute opération de contrôle, les **plantes patrimoniales et protégées** ont été **repérées au GPS** par les botanistes. Les plus fragiles ont été **balisées** afin d'éviter leur dégradation lors de l'arrachage des espèces envahissantes. Trois nouvelles **placettes permanentes de suivi** de la végétation de 400 m² ont été mises en place en 2021 afin de suivre à long terme l'effet de l'élimination des plantes envahissantes sur la végétation naturelle.



Pied arraché suspendu

Comme en 2018, le **contrôle des plantes envahissantes** a consisté à arracher manuellement autant que possible les plants ou à dessoucheur les pieds-mères (plants produisant des fruits et des graines) à l'aide d'une barre à mine. Aucun produit chimique n'a été utilisé. Chaque pied arraché a été, dans la mesure du possible, suspendu afin d'éviter sa reprise au contact avec le sol.

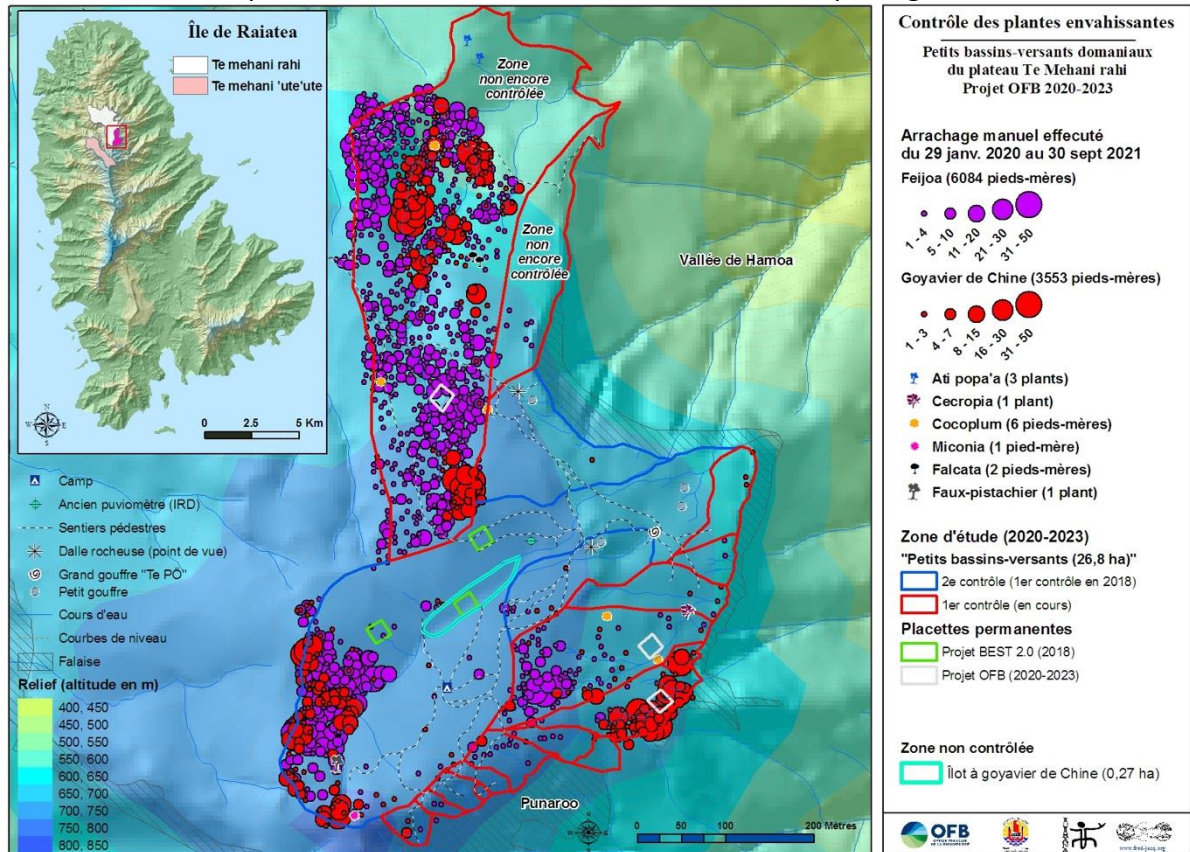
Campement sur la zone d'étude, équipe de terrain de gauche à droite : Tamati Peretau, Ravahere Taputuarai, Thierry Laroche, Jérôme Tarati & Fred Jacq



Résultats

Neuf espèces végétales déclarées menaçant la biodiversité en Polynésie française ont été recensées sur la zone d'étude. Au 30 septembre 2021, l'élimination des plantes a pu être réalisée sur 85% de la surface prévue (23 ha sur un total de 27) et a nécessité 386 jours-homme d'arrachage, soit 193 jours pour deux prestataires à mi-temps et près de 42 aller-retours.

Au total, **5 729 pieds-mères de Feijoa** (en violet sur la CARTE 1) et **3 553 pieds-mères de goyavier de Chine** (en rouge sur la CARTE 1) ont été arrachés. Les juvéniles stériles et plantules arrachés totalisent **77 322 individus dont 59 414 Feijoa**. Le **taux de reprise des souches**, entre le 1^{er} et le 2^{ème} passage, est estimé à **18-19%**, et 3 à 6% des pieds mères semblent avoir été oublié au 1^{er} passage.



CARTE 1 : Localisation des pieds-mères des plantes menaçant la biodiversité contrôlées (arrachage manuel) sur la zone d'étude et à proximité 1^{er} et 2^e contrôle confondu (au 30 septembre 2021)

La zone contrôlée, actuellement de 23 ha, permet de conserver 71% de la flore native du plateau Te Mehani rahi (129 plantes indigènes) dont 67 endémiques à la Polynésie orientale (au sens large), 18 des 24 plantes strictement endémiques des plateaux Te Mehani, 24 plantes menacées d'extinction et 8 plantes protégées avec 1000 individus dénombrés sur la zone contrôlée.

Perspectives

Le 1^{er} contrôle va se poursuivre sur les 3,6 ha restants en 2022, et un 2^e ou 3^e passage est prévu sur les zones déjà contrôlées. Comme en 2018, un inventaire des dommages collatéraux (zone érodée, impact des déchets verts) sera également réalisé en 2022. Il est également prévu de contrôler l'îlot central envahi par le Goyavier de Chine en testant une méthode chimique avec analyse de rémanence du produit utilisé (trichlopyr).

Afin de végétaliser les zones érodées, une pépinière de *Pandanus temehaniensis* (endémique des plateaux Te Mehani) a été mise en place sur le site en 2018. Néanmoins, nous constatons que les zones érodées se referment vite (1 an), soit par des herbacées introduites adventices (Cypéracées, Poacées), soit par la végétation naturelle indigène pionnière (*Lycopodium*), et ne nécessitent pas forcément des plantations.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'auteur de l'article, [Fred Jacq](#) et l'association [Tuihana](#)

Les Nouveaux Animaux de Compagnies

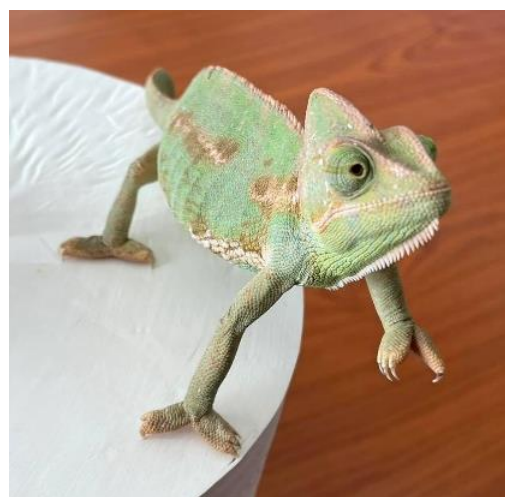
« Nouveaux animaux de compagnies » (NAC) est une expression utilisée pour parler d'animaux autres que les animaux dit « domestiques ». Dans le code de l'environnement de métropole, il est ainsi fixé une longue [liste d'animaux domestiques](#) incluant chat, chien, furet, cheval, lapin, coq, carpe koï, abeille ... Par définition, ces espèces appartiennent à des populations animales sélectionnées ou sont issus de parents appartenant à des populations animales sélectionnées.

Sur les continents, depuis quelques décennies, de nouvelles espèces font leur apparition dans les foyers : petits mammifères, serpents, lézards, araignées (*mygale*), insectes (*phasme*)...

En Polynésie française, en mai 2016, un lézard à collerette (*Chlamydosaurus kingii*) avait été retrouvé mort en bord de route dans la vallée de Tipaerui. L'animal mesurait près de 40 cm de long.



En août dernier, un petit caméléon casqué du Yémen (*Chamaeleo calyptrotus*) a été trouvé par des promeneurs sur le belvédère de Taravao. Déposé à la Direction de l'environnement, l'animal de 76 grammes et 25 cm de long (dont une queue de 12 cm) a été confié aux bons soins d'un vétérinaire de la Direction de l'Agriculture. La consultation a montré que l'animal était en bonne santé et qu'il s'agissait d'une femelle dont la radiographie a relevé la présence d'une soixantaine d'œufs qui se sont révélés fort heureusement stériles. Cet animal est cité comme envahissant dans des pays et régions tels que Hawaii, le Canada, la Belgique, l'Afrique du Sud, l'Equateur ou encore la Floride. Par mesure de précaution, il a même fait l'objet d'une campagne d'éradication sur Hawaii où il s'était naturalisé et avait commencé à s'installer dans les milieux naturels.



Rappelons que les équilibres naturels sont fragiles sur les îles et qu'à ce titre, le Code de l'environnement de Polynésie française interdit d'introduire toute nouvelle espèce quels qu'en soient l'origine et le moyen, en Polynésie française.

Nous ne connaissons pas l'histoire de ces 2 individus, mais leur introduction a été réalisée de manière illégale, au risque de mettre en péril les espèces locales.

Si vous aussi, vous agissez pour la biodiversité, faites-nous part de votre projet pour que nous puissions le partager.

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72